

Image not found or type unknown



Projet de résiliation d'un cautionnement locatif

Par **agossou**, le **29/10/2008** à **14:30**

bonjour, je me suis porté caution de ma fille pour la location de son appartement dans le bail est d'une durée de cinq ans. Mais voilà depuis l'occupation des locaux elle n'a jamais payé les échéances échues (6 mois) de ce fait le bailleur se retourne vers moi; je voudrais résilier mon contrat de cautionnement et me retirer. Comment pourrais-je m'y prendre, et que me conseillez-vous avant que les arriérés ne prennent de l'ampleur. Merci

Par **Marion2**, le **29/10/2008** à **17:35**

Bonjour,
Malheureusement, vous ne pouvez pas résilier votre caution.